

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CALVI**

~

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt et le dix du mois de juillet à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Ange SANTINI.

Présents : SANTINI A / ACQUAVIVA F-X / ALBERTINI A / ASTOLFI H / BICCHIERAY D / CALASSA P / CECCALDI J-B / DELPOUX J-L / DELVIGNE-GUGLIELMACCI M / GIUDICELLI B / GUERINI M-L / GUGLIELMACCI A / LUCIANI A / LUCIANI M / MARCHETTI S / MATTEI P / MORETTI P / NOBILI J-M / ORABONA C / RAMOND E / SEVEON J / SIMEONI P / TAPIAS F / VAUTIER S

Absents ayant donné procuration : BERTONI M-D à ORABONA C / FELTEN N à ASTOLFI H / SALI M-M à SIMEONI P / SUSINI J à LUCIANI M / OSTACCHINI A à RAMOND E

Absents :

Secrétaire : RAMOND E

## **ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-07-01 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le nombre de délégués sénatoriaux et leurs suppléants ;

Quorum : en application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 prévoit que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque **le tiers** de leurs membres en exercice est présent ».

**Il convient ce jour d'élire les 15 membres titulaires et les 5 suppléants.**

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. Les sièges sont calculés d'abord pour les délégués, puis pour les suppléants.

Le quotient électoral est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de délégués à élire (il ne doit en aucun cas être arrondi à un nombre qui lui est inférieur).

Il est attribué à chaque liste autant de délégués que le nombre de suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral.

Si, à l'issue de cette opération, tous les mandats n'ont pas été attribués, il y a lieu de répartir les mandats restants un à un d'après le système de la plus forte moyenne : celle-ci obtenue en divisant le nombre de suffrages recueillis par chaque liste par le nombre des mandats attribués à celle-ci, plus un. Les mandats restants ainsi attribués sont donnés successivement à la liste ayant obtenu, après répétition de l'opération susvisée, le plus fort résultat.

Dans le cas où un seul mandat reste à attribuer et où plusieurs listes ont la même moyenne, le mandat revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes ont recueilli le même nombre de suffrages, le mandat est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Election des suppléants :

Le bureau électoral détermine ensuite le quotient électoral pour l'élection des suppléants. Le quotient électoral est égal au nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de mandats, c'est-à-dire le nombre de suppléants à élire.

L'attribution aux différentes listes d'un nombre de suppléants, au quotient tout d'abord, puis à la plus forte moyenne, s'effectue dans les conditions précisées ci-dessus.

Le bureau électoral est présidé par le Maire et composé de deux membres du Conseil Municipal le plus âgés et deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes, à savoir  
MM. /Mmes DELPOUX Jean-Louis / LUCIANI Maria / MARCHETTI Sandra / GUERINI Marie-Laurent

Le Maire constate que les listes :

- ❖ Ensemble pour Calvi, Oghje pè dumane
- ❖ Calvi in Core
- ❖ Anima Calvese

ont été déposées.

Il est procédé au vote.

**Sont proclamés délégués titulaires** (à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne) : 29 suffrages exprimés / 15 = 1,94

| Liste                                | Attribution des mandats au quotient | Nombre total de mandats au quotient | Attribution du 15 <sup>ème</sup> mandat | Nombre de mandat supplémentaire | Nombre total de mandats par liste |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|---------------------------------|-----------------------------------|
| Ensemble pour Calvi, oghje pè dumane | $23 / 1,94 = 11,85$                 | 11                                  | $23 / (11+1) = 1,91$                    | 1                               | 12                                |
| Calvi in Core                        | $4 / 1,94 = 2,06$                   | 2                                   | $4 / (2+1) = 1,33$                      | 0                               | 2                                 |
| Anima Calvese                        | $2 / 1,94 = 1,03$                   | 1                                   | $2 / (1+1) = 1$                         | 0                               | 1                                 |
|                                      |                                     | 14                                  |   | 1                               | 15                                |

❖ Liste Ensemble pour Calvi, Oghje pè dumane

- 1- SANTINI Ange
- 2- ASTOLFI Hélène
- 3- BICCHIERAY Didier
- 4- PESCOSOLIDO-LUCIANI Maria
- 5- CECCALDI Jean-Baptiste
- 6- MORO-VAUTIER Sandra
- 7- GUERINI Marie-Laurent
- 8- SUSINI Jacqueline
- 9- ALBERTINI Anthony
- 10- RAMOND Emmanuelle
- 11- FELTEN Noël
- 12- LUCIANI Antonia

❖ Calvi in Core

- 13- GIUDICELLI Bernard
- 14- TAPIAS Françoise

❖ Anima Calvese

- 15- ORABONA Claudine

**Sont proclamés délégués suppléants** : (à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne) : 29 suffrages exprimés / 5 = 5,8

| Liste                                | Attribution des mandats au quotient | Nombre total de mandats au quotient | Attribution des mandats supplémentaires | Nombre de mandat supplémentaire | Nombre total de mandats par liste |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|---------------------------------|-----------------------------------|
| Ensemble pour Calvi, oghje pè dumane | $23 / 5,8 = 3,96$                   | 3                                   | $23 / (3+1) = 5,75$                     | 1                               | 4                                 |
| Calvi in Core                        | $4 / 5,8 = 0,68$                    | 0                                   | $4 / (0+1) = 4$                         | 1                               | 1                                 |
| Anima Calvese                        | $2 / 5,8 = 0,34$                    | 0                                   | $2 / (0+1) = 1$                         | 0                               | 0                                 |
|                                      |                                     | 3                                   |   | 2                               | 5                                 |

❖ Liste Ensemble pour Calvi, Oghje pè dumane

- 1- MATTEI Patrick
- 2- OSTACCHINI Aurélie
- 3- ACQUAVIVA François-Xavier
- 4- GUGLIELMACCI-DELVIGNE Marine

❖ Calvi in Core

- 5- SEVEON Jérôme

**La séance est levée à 11h30**

**Calvi, le 15 juillet 2020**

**Le Secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Emmanuelle RAMOND**

**Ange SANTINI**